

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GARDE-EN-OISANS**

Séance du 16 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de La Garde-en-Oisans s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre GANDIT à 18h00.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 10.

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 mars 2019.

PRESENTS :

MM. Pierre GANDIT, Maire ; Daniel PONCET, 1^{er} Adjoint ; Baudouin LE CHATELIER, 2^{ème} Adjoint ; Mme Agnès CHALVIN, Conseillère Municipale ; MM. Jean CHALVIN, Ludovic GIRARD jusqu'au point 10 inclus ; Alain LANGER, Guy PERRIER, Gilles PEIX, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. Yoann HABERT, Conseiller Municipal,

M. Ludovic GIRARD Conseiller Municipal, à partir du point n°11.

Monsieur Guy PERRIER est élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET

15 - Questions diverses.

i. Avis sur PLU Auris arrêté de la Commune d'Auris-en-Oisans

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune d'Auris-en-Oisans nous a adressé le dossier de projet de PLU de leur Commune et la délibération du Conseil municipal du 18 février 2019 arrêtant ce projet. Conformément au Cod de l'urbanisme, la Commune de La Garde-en-Oisans dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier pour émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Rappelle à la Commune d'Auris-en-Oisans la faiblesse des ressources en eau dans le sud du Massif des Grandes Rousses, et l'enjoint à en tenir compte dans son développement futur.

- Charge le Maire du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 08 avril 2019

Pour copie conforme,

La Garde-en-Oisans, le 08 avril 2019

Le Maire,
Pierre GANDIT.

